

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL 14 AVRIL 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LIGEARD représentée par M. GONZALEZ
Mme PELLET représentée par M. DENIS

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30.

M. Sébastien GONZALEZ, Conseiller Municipal, est désigné Secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal du conseil municipal du 27 Mars 2008,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DESIGNE

- comme délégués de la Ville de Royan au sein du Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la démoüstication :

Titulaire : M. GIRAUD
Suppléant : Mme PELTIER

- comme représentants de la Ville de Royan au sein du Comité de Jumelage :

- Mme CHABANEAU
- Mme PELTIER
- M. BESSON
- M. RICH
- Mme CROUÉ

- comme représentant titulaire et représentant suppléant au sein du Conseil Consultatif d'exploitation de la Halle à Marée de Royan :

- Titulaire : M. LABIA
- Suppléant : Mme FAUQUET-MOLL

- comme représentant titulaire et représentant suppléant au sein du Conseil Portuaire du Port de Royan :

- Titulaire : M. LABIA
- Suppléant : Mme FAUQUET-MOLL

- comme représentant du Conseil Municipal au sein des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SAEML Les Jardins du Monde :

- M. .DENIS

- comme représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la SAEML Les Jardins du Monde :

- | | |
|---------------|-----------------|
| - M. LE GUEUT | - Mme DOUMECQ |
| - M. DENIS | - Mme WILLMANN |
| - M. POTENNEC | - M. GIRAUD |
| - Mme LECOMTE | - Mme CHABANEAU |
| - M. LABIA | - M. MERLE |

- comme mandataire de la Ville :

- M. LE GUEUT

DECIDE

- d'autoriser son mandataire, M. LE GUEUT à accepter les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la SAEML Les Jardins du Monde ou de Président assurant les fonctions de Directeur Général.

- d'autoriser ses représentants au sein du Conseil d'Administration de la SAEML Les Jardins du Monde à accepter tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration, le Directeur Général ou le Président assumant les fonctions de Directeur Général de la SAEML.

- que les listes des candidats titulaires et suppléants, comprenant au maximum cinq membres titulaires et cinq membres suppléants (mais qui peuvent être incomplètes), pour siéger au sein de la Commission d'Ouverture des Plis, devront être déposées entre les mains du Président de séance du Conseil Municipal le jour où celui-ci décidera du principe d'une délégation de service public local.

- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions 2007
- d'annexer ce bilan au Compte Administratif de l'exercice 2007.

- de céder à M. et Mme RIBEIRO Luis la parcelle de terrain cadastrée section BL n° 104 lieu-dit « Bréchaude-Ouest » d'une contenance de 8a78ca au prix de 40 € du mètre carré, soit 35 120,00 €.
- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte authentique à intervenir,
- de désigner Maître RAGEY, notaire à Royan 4 avenue de Pontailac, pour rédiger l'acte de vente.

- d'approuver le protocole d'accord transactionnel à conclure avec la Sarl MECALUX France,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer ledit protocole.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association «DEPARTEMENT ANIMATION»,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association «SOMECOB»,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association «LE REVE D'ICARE»,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'«ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHE CENTRAL DE ROYAN & COMMERCE ENVIRONNANTS (A.I.M.C.R.+)»,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association «ROC GOLF»,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association
«Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (GICC)»,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs précitée.

- de fixer à 152 483,20 € (Cent cinquante deux mille quatre cent quatre vingt trois euros vingt centimes) le montant de la contribution forfaitaire de la Ville de ROYAN à verser pour l'année scolaire 2007/2008 aux classes sous contrat d'association de l'Ecole Ste Marie/St Jean Baptiste, sous réserve des charges afférentes au personnel enseignant, rémunéré directement par l'Etat.
- d'imputer la dépense correspondante au Compte 6558 – 213 du Budget de l'exercice 2008.

- de voter les taux portés sur l'Etat N°1259 TH/TF intitulé « Etat de notification des taux d'imposition de 2008 de la taxe d'habitation et des taxes foncières » (Colonne 17)
- les taux sont pour l'année 2008 :
 - *Taxe d'habitation* : 10,36 %
 - *Taxe foncière (bâti)* : 28,56 %
 - *Taxe foncière (non bâti)* : 50,65 %

- de modifier les crédits de l'exercice 2008 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
022 – 01	Dépenses imprévues	+ 36 345,00 €	
023 – 01	Virement à la section d'investissement	+ 105 479,00 €	
61558 – 40	Remise en état rampe de skate	+ 3 000,00 €	
616 – 4143	Prime d'assurance dommages ouvrages Centre Equestre (Box)	+ 13 006,00 €	
6236 – 313	Travaux de reproduction AO Palais des Congres	+ 17 000,00 €	
6574 – 0241	Subvention – DEFI DES PORTS DE PECHE DE ROYAN	+ 20 000,00 €	
6574 – 30	Subvention – COMITE « DUGUA DE MONS »	+ 5 000,00 €	
6574 – 40	Subvention – S.H.R.C.B.	+ 22 800,00 €	
6574 – 520	Subvention – S.N.S.M. STATION DE ROYAN	+ 18 000,00 €	
6574 - 5220	Subvention – ROYAN HIP HOP	+ 700,00 €	
7311 – 01	Contributions directes		+ 69 992,00 €
7363 – 01	Compensation taxe s/appareils automatiques		+ 60 076,00 €
7411 – 01	D.G.F.		- 20 233,00 €
7475 – 4210	Subvention CDA « Politique de la Ville – Enfance »		+ 50 000,00 €
74127 – 01	Dotation nationale de péréquation		- 1 154,00 €
7788 - 910	Indemnité assurance dommage ouvrage marché central		+ 82 649,00 €
	<i>TOTAL FONCTIONNEMENT</i>	+ 241 330,00 €	+ 241 330,00 €

	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
021 - 01	Virement de la Section de Fonctionnement		+ 105 479,00 €
10223 - 01	T.L.E.		+ 62 707,00 €
1342 - 01	Amendes de Police		- 67 494,00 €
1641 - 01	Emprunts Voûtes du Port		+ 126 050,00 €
2111 - 824	Acquisition Terrain VALLINA	+ 39 000,00 €	
2182 - 822	Acquisition véhicule voirie	+ 24 900,00 €	
2313 - 0209	Travaux Maison des Associations	+ 20 000,00 €	
2313 - 41460	Travaux Voûtes du Port	+ 126 050,00 €	
2313 - 4147	Raccordement électrique BT Centre d'hébergement	+ 6 200,00 €	
2313 - 5221	Travaux centre multi accueil	+ 10 592,00 €	
	<u>TOTAL INVESTISSEMENT</u>	+ 226 742,00 €	+ 226 742,00 €

- d'attribuer les subventions suivantes

Article 6574 Fonction 0241

o DEFI DES PORTS DE PECHE DE ROYAN

20 000,00 €

20 000,00 €

Article 6574 Fonction 30

o COMITE « DUGUA DE MONS »

5 000,00 €

5 000,00 €

Article 6574 Fonction 40

o S.H.R.C.B.

22 800,00 €

22 800,00 €

Article 6574 Fonction 520

o S.N.S.M. STATION DE ROYAN

18 000,00 €

18 000,00 €

Article 6574 Fonction 5220

o ROYAN HIP HOP

700,00 €

700,00 €

- d'attribuer les subventions suivantes :

o ESPACE PARENTAL ASSO EQUILIBRE	34 000,00
o LES CALINOUS	300,00
o ASSOCIATION RICOCHET	10 000,00
TOTAL	44 300,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 5220.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association «EQUILIBRE»,

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'attribuer les subventions suivantes :

<u>ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES</u>	<u>3 665,00</u>
o USEP LOUIS BOUCHET	205,00
o USEP L'YEUSE MATERNELLE	205,00
o USEP JULES FERRY	205,00
o ASSOCIATION SPORTIVE STE MARIE	350,00
o UNSS COLLEGE ZOLA	550,00
o UNSS COLLEGE DUNANT	550,00
o ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE CORDOUAN	800,00
o ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DE L'ATLANTIQUE	800,00
<u>ASSOCIATIONS SPORTIVES INDEPENDANTES</u>	<u>24 780,00</u>
o REGATES DE ROYAN	8 000,00
o ACCA DE ROYAN	700,00
o SURF CLUB DU PAYS ROYANNAIS	6 000,00
o TOURNOI DE L'OCEAN	1 000,00
o G.V. ROYANNAISE	500,00
o 100 KM DE LA COTE DE BEAUTE	600,00
o L'ENFANT ET L'EAU	400,00
o SHIN BUSCHIDO	1 000,00
o 17 SOUPAPES	1 000,00
o LE PETIT MOUSSE	3 000,00
o ROC APNEE	1 080,00
o TRIATH CLUB	1 500,00

<u>ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UNION ROC OMNISPORTS</u>	<u>241 050,00</u>
o UNION ROC OMNISPORTS	7 600,00
o ROC AIKIDO	300,00
o A ROC RIDER'S	2 500,00
o ROC ATHLETISME	3 250,00
o ROC BALL TRAP	3 000,00
o ROC BASKET	5 000,00
o ROC BOXE	5 000,00
o ROC CYCLISME	900,00
o ROC CYCLOTOURISME	650,00
o ROC ESCRIME	6 500,00
o ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB	28 000,00
o ROC GOLF	2 000,00
o ROC HALTEROPHILIE	6 000,00
o ENTENTE ROYAN ST GEORGES HANDBALL	35 000,00
o ROC JUDO	4 500,00
o ROC KARATE	1 000,00
o ROC NATATION	10 000,00
o ROC PELOTE BASQUE	2 500,00
o ROC PLONGEE	3 000,00
o ROC RUGBY	38 000,00
o ROC SQUASH	12 000,00
o ROC TENNIS	5 000,00
o ROC TENNIS DE TABLE	3 700,00
o ROC TIR A L'ARC	2 500,00
o VOLLEY BALL ROYAN COTE DE BEAUTE	23 000,00
o TIR « LES MOUETTES »	13 000,00
o MOUETTES DE ROYAN (GYM & TWIRLING)	10 000,00
o SHRCB	1 000,00
o SPORT POUR TOUS	1 000,00
o HANDISPORT SAINTONGE	2 000,00
o RANDO VTT	850,00
o RANDONNEURS DU PAYS ROYANNAIS	800,00
o WEST QUARTER HORSES ASSOCIATION 17	1 500,00
<i>TOTAL GENERAL</i>	<i>269 495,00 €</i>
<i>CREDIT RESERVE</i>	<i>10 557,00 €</i>

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association «ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB»,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association
«ROC HANDBALL ST GEORGES DE DIDONNE»,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association
«ROYAN SAUJON RUGBY»,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture le dimanche du magasin CHAMPION, sis 36 boulevard Baillet à Royan, jusqu'à 12 h 30 du 1^{er} avril au 30 juin 2008 et du 1^{er} au 28 septembre 2008 et jusqu'à 13 h 00 du 1^{er} juillet au 31 août 2008, conformément à sa demande.

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture le dimanche du magasin ECOFRAIS, sis avenue Maryse Bastié à Royan, jusqu'à 12 h 30 du 1^{er} avril au 30 juin 2008 et du 1^{er} au 28 septembre 2008 et jusqu'à 13 h 00 du 1^{er} juillet au 31 août 2008, conformément à sa demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée 21 h 57.